

mis] ramasseront le détachement de M. de Bougainville. Ainsi, il y a à parier que, par la misère ou autrement, il ne nous viendra que peu de ce détachement." (44) Mais sa surprise fut grande lorsqu'il apprit que Bougainville avait au contraire, énergiquement ramené toute sa garnison. (45)

Quant à défendre l'Ile-aux-Noix contre l'Anglais, il n'y fallait point songer. Les instructions données à Bougainville au mois de Mars de cette année,—instructions que Bourlamaque avait eu en mains pour sa gouverne, l'année précédente,—portaient expressément que la défense de l'Ile-aux-Noix réclamait au moins 3,000 hommes de bonne troupe et biens armés (46), effectif que Bougainville n'avait certainement pas sous ses ordres. C'est ainsi, j'imagine, qu'il faut interpréter cette correspondance et ses ambiguïtés. Quoi qu'il en soit, il y eut dans ces ambiguïtés mêmes de quoi frapper les esprits d'alors ; car le commandant du fort Saint-Jean, M. de Roquemaure, déclara que, pour sa part, il demandait qu'on lui donnât des directions plus précises et sur lesquelles il n'y eut point à contester. (47)

(44) *Lettres de Divers Particuliers*, 28 août, à 11 h. du matin, p. 160.

(45) *Ibid* ; 28 août, 6½ h. du soir, p. 161—“ Ils sont heureux ; suivant les pratiques du pays, de trois jours ils n'eussent pénétré ce pays.”

(46) “ Lorsque j'ai proposé de tenir douze cents hommes à l'Isle aux Noix pour la seule défense des retranchements, ce n'est pas que j'aye cru ce nombre suffisant pour y faire la résistance dont ce poste est susceptible. 3000 hommes bien armés pourvus de vivres et de munitions, ne seroient pas trop pour défendre l'Isle aux Noix autant qu'elle peut l'être...” (*Mém. sur la frontière du Lac Champlain*, 1760. *Papiers de Bougainville*.) On remarquera que Bougainville, loin d'être abondamment pourvu de ressources fut réduit à essayer “ le feu pendant huit jours, presque sans y répondre, afin de ménager le peu de munitions qu'il possédait pour repousser une attaque de vive force.” (Eug. Guénin. *Montcalm*, Paris, Challamel, 1898, p. 123. Publication du Comité Dupleix.)

(47) “ Je vous serai bien obligé, mon Général, de vouloir avoir attention que, lorsque Monsieur le Général m'enverra des ordres, ils soient clairs et point embrouillés, afin qu'ils me servent de justification, et qu'il n'y ait point de porte de derrière. Vous êtes trop de mes amis pour permettre qu'on me mette dans de mauvais cas.” *Roquemaure à Lévis*, 27 août 1760. (*Papiers de Lévis* ; *Lettres de Divers Particuliers*, p. 130.)